

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220311-01

Séance du 11 mars 2022

POINT 2 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU Le code de l'éducation ;

VU Le décret n° 2021-1290 portant création de Nantes université et approbation de ses statuts ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 34

Par :

Voix pour : 34

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2022

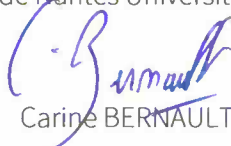
Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 janvier 2022.

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 11 mars 2022

La Présidente de Nantes Université


Carine BERNAULT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **11 MARS 2022**
Publié le : **11 MARS 2022**

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANTES UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 7 JANVIER 2022

PV N°4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANTES UNIVERSITÉ
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 7 JANVIER 2022

Le conseil d'administration de Nantes Université s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Mme Carine BERNAULT, Présidente de Nantes Université, Mme Laurianne SCHLAEPI, Directrice générale des services siégeait à ses côtés.

ÉTAIENT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 26 MEMBRES

1. ALVAREZ-RUEDA Nidia	B	UFR des Sciences pharmaceutiques et biologiques
2. ANTUNES Nicolas	ETU. T	UFR Sciences et Techniques
3. BARON Marie-Hélène	BIATSS	Service commun de documentation
4. BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
5. BELLEIL Julie	BIATSS	UFR STAPS
6. BERNAULT Carine	Présidente	Présidence
7. BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
8. BEZAULT Jérémy	BIATSS	UFR FLCE
9. BILLAULT Morgane	ETU. T	UFR Droit et Sciences politiques
10. BLANCHO Gilles	A	UFR Médecine et Techniques médicales
11. BOURGUIGNON Sébastien	B	École Centrale Nantes
12. BOUTOLLEAU Christelle	Pers. Ext.	École Centrale Nantes
13. BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
14. CORRÉARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
15. DAVID Marie	B	INSPE
16. DEJOIE Laurent	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
17. DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
18. GILLON Pascale	A	IUT de Saint Nazaire
19. JACQUIN Benoît	ETU. T	ESBAN
20. JACQUIN Erwan	Pers. Ext.	Monde socio-économique
21. LARDEUX Tiffany	ETU. S	INSPE
22. MOUSSAOUI Saïd	A	École Centrale Nantes
23. PADELLEC Marie-Renée	Pers. Ext.	CHU de Nantes
24. PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
25. ROUSTEAU-CHAMBON Hélène	A	UFR d'Histoire, HAA
26. SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 9 MEMBRES

1. BARON Marie-Hélène (départ à 12h) a donné procuration à SAMI Taklit
2. BLAISE Jean a donné procuration à CORRÉARD Nicolas
3. DAUMAS Catherine a donné procuration à PENISSON Stéphanie
4. LIGNON Gérard a donné procuration à BOUTOLLEAU Christelle
5. NURIT Laure a donné procuration à ALVAREZ-RUEDA Nidia
6. RIO Mélanie a donné procuration à BELLEIL Julie
7. ROUSSEL Fabrice a donné procuration à BERTHON Christophe
8. ULRICH Clara a donné procuration à DELALEU Frédéric
9. VERNAY Laurence a donné procuration à BERNAULT Carine

ÉTAIENT ABSENT À L'OUVERTURE : 2 MEMBRES

1. LEVÊQUE Titouan ETU. T IAE Nantes
 2. INGUSCIO Gabrielle Pers. Ext. CNRS

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉS EN COURS
36	26	9	2	0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE

ALLÉON Alexandra	Cheffe de cabinet
ANEX Sophie	Collaboratrice de Cabinet
AVERTY Dominique	1 ^{er} vice-président
AVRILLIER Jean-Baptiste	Membre du Directoire, Directeur de l'école centrale Nantes
BEUCLER Éric	Directeur de l'OSUNA
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
CHAUVET Olivier	Candidat à l'élection de la direction du pôle Sciences et Technologie
COTTIER Philippe	Candidat à l'élection de la direction du pôle Humanités
DASSONVILLE Yann	Secrétaire général du pôle Sociétés
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DUTHOIT Vivien	Représentant de la CARENE
FEDELE-BENOIT Antony	Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Nazaire
GASTINEAU Jérôme	Directeur Général Adjoint - Formation et vie des campus
GAUTHIER Chantal	Doyenne de l'UFR Sciences et Techniques
GEDEON Olivier	Secrétaire général du pôle Sciences et Technologies
GUÉGAN Lauriane	Responsable de la Cellule des Affaires Institutionnelles
JACQUEMIN Frédéric	Vice-Président Innovation et partenariats, I-Site
JOLLIET Pascale	Candidate à l'élection de la direction du pôle Santé
LENEINDRE Pascale	Agent comptable
LENGEREAU Éric	Membre du Directoire, Directeur de l'ensa Nantes
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint - Stratégie financière et investissements durables
PERON Marc	Directeur de la communication
PEROZ Hélène	Candidate à l'élection de la direction du pôle Sociétés
ROMAN-DUBREUCQ Boris	Directeur Général Adjoint - Environnement social et institutionnel
ROY Julie	Chargée de mission Cabinet
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des services de Nantes Université
TRICHET Francky	Vice-président Numérique responsable et nouveaux usages

Ordre du jour du conseil d'administration de Nantes Université du 7 janvier 2022

1. Informations générales

Affaires institutionnelles

2. Composition de l'équipe politique (pour avis)
3. Délégation de compétences (pour approbation)
4. Candidatures à la direction des pôles (pour avis)
5. Convention d'association avec l'IRT Jules Verne (pour approbation)
6. Commission des finances (pour information)
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 8 h 15.

LA PRÉSIDENTE ouvre la séance en présentant aux membres de l'assemblée ses vœux de bonne année 2022, année exceptionnelle puisqu'elle est la première année de Nantes Université, mais qui débute encore une fois dans un contexte sanitaire tendu. 2022 commence également avec une échéance importante, puisqu'à la mi-janvier aura lieu l'audition par le jury international IDEX/I-site pour la labellisation définitive de l'I-site NEXT de Nantes Université. L'équipe s'y prépare activement depuis déjà plusieurs semaines.

LA PRÉSIDENTE évoque par ailleurs le décès de Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} adjoint à la CARENE et membre du conseil d'administration de Nantes Université. Elle propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en hommage à Jean-Jacques LUMEAU.

LA PRÉSIDENTE précise que pour assurer une continuité de la représentation de la CARENE, M. DUTHOIT, DGA de la CARENE, assiste à la séance du conseil d'administration dans l'attente de la désignation à venir du prochain représentant de l'agglomération nazairienne.

1. Informations générales

LA PRÉSIDENTE propose de faire un point sur la situation sanitaire. À cet égard, l'année 2022 ressemble déjà beaucoup à l'année 2021. De nouvelles consignes ont été communiquées pendant les congés. L'arrêté applicable à l'établissement a été modifié. Avec la double nouvelle vague du virus qui survient, la situation est tendue. LA PRÉSIDENTE invite la directrice générale des services, Laurianne SCHLAEPPI, à dresser l'état des lieux de la situation.

Mme SCHLAEPPI présente les points principaux du nouvel arrêté pris à la rentrée du mois de janvier, qui régit l'activité pour les personnels et les étudiants au sein de Nantes Université. Examens, activités d'enseignement et accueil en bibliothèque universitaire sont maintenus en présentiel. Trois jours de télétravail ont été rendus obligatoires pour les personnels BIATSS lorsque leur activité le permet, avec la possibilité de porter cette période

à quatre jours, sous réserve des nécessités de service. Le travail à distance est aussi à privilégier pour les enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs, à l'exception des temps d'enseignement et des activités de recherche nécessitant une présence physique. Les réunions en visioconférence sont obligatoires, sauf raisons impératives. Le port du masque est requis en intérieur et en extérieur. L'établissement a suspendu l'ensemble des moments de convivialité. Chaque agent est invité, quand il travaille sur site, à déjeuner à son poste de travail.

Le centre de test de Nantes Université au château du Tertre est ouvert. Le taux d'incidence du Covid à Nantes Université correspond à la moyenne nationale. À ce jour, aucune contamination sur le lieu de travail ou dans le cadre des activités d'enseignement n'a été signalée.

Les masques FFP2 sont réservés aux personnes à risque sur prescription médicale. Leur utilisation est liée à une situation individuelle et ne constitue pas une réponse collective pour les BU ou les salles d'examen. Si la situation est considérée comme trop à risque, la réponse n'est pas le masque FFP2 mais l'annulation de cette situation. La question s'est posée pour la participation à un salon Studyrama où la distanciation physique n'était pas possible. Nantes Université a décidé d'annuler sa participation à ce salon pour ne pas exposer ses personnels.

Pour ce qui concerne la vaccination des étudiants, l'ARS a confirmé que 7 000 doses avaient été reçues pour le secteur de Nantes et 3 000 pour celui de Saint-Nazaire. Des créneaux ont été ouverts sur les sites de vaccination et sont disponibles sur Doctolib, y compris pour les étudiants et les personnels de Nantes Université. À La Roche-sur-Yon, où le dispositif vaccinal n'est pas encore au niveau, l'établissement a décidé, en lien avec la délégation départementale de l'ARS en Vendée, d'ouvrir un centre de vaccination dédié sur le site de Nantes Université.

Enfin, des sessions de substitution sont prévues de façon effective à Nantes Université. Pour toute épreuve qu'un étudiant aurait manquée du fait du Covid, une séance de substitution est organisée dans les deux mois suivant la date initiale de l'épreuve, avec quatorze jours de prévenance. Le dispositif se mettra en place une fois le nombre d'étudiants concernés connu.

LA PRÉSIDENTE ajoute que le contexte sanitaire a conduit l'établissement à tenir le conseil d'administration à distance. Elle invite Lauriane GUEGAN à en présenter les modalités.

Mme GUEGAN invite les administrateurs à se référer au mode d'emploi qui leur a été adressé et en récapitule les étapes. Il est précisé que l'ensemble des votes ont lieu en fin de réunion.

Mme BARON considère que le personnel des services de la scolarité et de la BU, qui est au contact du public, doit être équipé de masques FFP2.

Mme SCHLAEPPI fait valoir que la question a été évoquée en comité sanitaire. Les deux médecins-chefs de service qui participent au comité estiment que le masque chirurgical est aujourd'hui suffisant dans la mesure où les distances physiques sont respectées et où les gestes barrière sont en place dans les salles d'examen et les bibliothèques universitaires.

Mme BARON objecte que dans de nombreux bureaux, il est difficile de respecter en permanence les distances physiques.

LA PRÉSIDENTE indique que depuis le début de la crise sanitaire, la direction s'appuie sur l'expertise des médecins de Nantes Université et sur l'évolution des réglementations applicables pour prendre ses décisions.

M. BOURGUIGNON évoque un autre dispositif susceptible de maîtriser la propagation du virus et qui semble faire consensus scientifique : la mise en place de mesures de renouvellement de l'air, notamment par la mesure de taux de CO₂. Il demande s'il est envisagé de prendre des dispositions dans ce sens. Il précise que ce n'est pas le cas à l'école Centrale.

LA PRÉSIDENTE signale que le sujet a été discuté en CHSCT. Elle invite M. ROMAN-DUBREUCQ, DGA, qui a suivi le travail sur cette question, à fournir des éclaircissements.

M. ROMAN-DUBREUCQ précise, à propos des capteurs de CO₂, que l'établissement a fait le choix de travailler sur le renouvellement de l'air dès le mois de juin 2021, avec la mise en place d'un groupe de travail composé de membres du CHSCT, la directrice de la médecine du travail et d'agents de la DDSPS. Il a été procédé à un certain nombre de mesures, avec l'acquisition de quatre capteurs de CO₂ disposés dans les différents types d'espaces de Nantes Université : amphithéâtres, salles de TD, BU, etc., afin d'observer l'évolution du taux de CO₂ en fonction de l'occupation de ces espaces. Cette modélisation a donné lieu à un rapport assorti de préconisations qui a été présenté en CHSCT. Un plan d'actions pour suivre ces préconisations est en cours de formalisation. L'option de généraliser l'acquisition et le déploiement de capteurs de CO₂ n'a pas été retenue pour des questions de difficultés techniques. Les mesures de prévention ont été privilégiées : aération et renouvellement de l'air, strict maintien des gestes barrière et notamment, du port du masque.

M. CORRÉARD souligne la difficulté d'appliquer ces consignes au regard de la variété des situations. Il cite l'exemple d'un séminaire qui devait se tenir à la MSH et qui, selon les consignes en vigueur, est passé en distanciel, alors que dans le même temps, la « Nuit des chercheurs », qui est susceptible d'attirer du public et de susciter un certain brassage, est maintenue en présentiel à Stéréolux. Il se demande où se trouve la cohérence.

LA PRÉSIDENTE informe que la « Nuit des chercheurs » est organisée en mode hybride. Elle a été conçue ainsi en raison des incertitudes du contexte.

Mme SCHLAEPPI convient qu'il peut y avoir des ressentis différents devant les distinctions qui sont opérées entre les types d'événements, selon qu'ils se passent ou non à Nantes Université, par exemple. Elle suggère à M. CORRÉARD de la contacter pour évoquer les réponses qui peuvent être apportées et invite Jérôme GASTINEAU, DGA, qui participe aux travaux du groupe de travail « événementiel », à donner de plus amples détails.

M. GASTINEAU confirme que des choix sont effectués mais précise qu'ils ne sont pas nécessairement statiques : ils peuvent évoluer dans le temps en fonction des changements de contexte et des textes en vigueur. Les réunions professionnelles en présentiel, à ce jour, sont déconseillées, en application de la circulaire du 29 décembre. Mais l'activité événementielle comme le théâtre ou le cinéma est autorisée, assortie d'un certain nombre de règles. La « Nuit des chercheurs » se déroule en partie physiquement à Stéréolux, mais est soumise à des restrictions : le respect d'une jauge, la présentation du passe sanitaire, l'absence de restauration... La manifestation est maintenue parce que le cadre le permet, contrairement à un certain nombre de réunions professionnelles.

LA PRÉSIDENTE assure que la direction s'efforce de suivre au plus près la situation, qui évolue d'heure en heure, et d'informer l'ensemble des collègues et des étudiants.

Toujours au titre des informations générales, LA PRÉSIDENTE annonce avoir reçu la démission de Diane ALEXANDRE, qui était suppléante de Titouan LEVÉQUE, élu au conseil d'administration dans le collège « étudiants ».

Enfin, LA PRÉSIDENTE aborde le sujet de la dévolution du patrimoine, processus dans lequel l'ex-université de Nantes s'était engagée depuis quelques années, dont l'objectif final est d'obtenir la propriété du patrimoine immobilier. Aujourd'hui, Nantes Université n'est pas propriétaire des locaux. Elle assume toutes les charges liées au patrimoine immobilier, mais sans avoir les droits du propriétaire. Or la ministre a annoncé au mois de décembre une nouvelle vague de dévolutions. Nantes Université confirme son intérêt pour ce processus. La décision finale de demander la dévolution appartiendra au conseil d'administration. Un temps de présentation et d'échange avec les administrateurs sera organisé sur ce sujet, sur les enjeux qui y sont attachés et sur les conditions dans lesquelles pourrait intervenir cette dévolution, afin qu'ils soient en mesure de se prononcer en

toute connaissance de cause sur cette question à la fois stratégique et technique et de déterminer si la dévolution doit ou non être demandée.

Affaires institutionnelles

2. Composition de l'équipe politique (pour avis)

LA PRÉSIDENTE rappelle qu'elle a présenté les vice-présidents de l'équipe politique lors du conseil d'administration d'élection, le 16 décembre 2021. Un changement est intervenu depuis : Marie-Pascale SENKEL a accepté de rejoindre l'équipe en qualité de vice-présidente déléguée en charge du pilotage, portefeuille qu'il était prévu de créer. LA PRÉSIDENTE a souhaité que le conseil d'administration puisse formuler ce jour un avis sur la composition de cette équipe alors que les statuts ne le prévoient pas, puisque l'équipe est nommée par le président ou la présidente de Nantes Université.

L'équipe politique est structurée de la même façon que l'équipe précédente, à Nantes Université, en termes de vice-présidences et de vice-présidences déléguées. Au total, elle comprend 22 personnes. Elle est paritaire et représentative de Nantes Université. Elle se compose d'étudiants – le vice-président « étudiant » étant en attente de désignation par la commission de la vie étudiante du conseil académique –, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS qui sont issus des pôles d'établissements composantes : Laurent DEVISME, de l'École d'architecture, vice-président en charge du développement durable, Florent LAROCHE, de Centrale Nantes, vice-président délégué en charge de la formation continue, et Christophe BINETRUY, de Centrale Nantes, vice-président délégué en charge de l'entrepreneuriat. Certains de ces portefeuilles sont inédits : la formation continue, l'entrepreneuriat, le développement durable, le pilotage, la stratégie et le développement, les solidarités et la santé.

La PRÉSIDENTE remercie les étudiants et les collègues qui acceptent ainsi de s'engager pour faire vivre l'établissement.

M. BROCHARD demande à quoi correspond le portefeuille « solidarités et santé ».

LA PRÉSIDENTE se réfère à l'ancienne vice-présidence « vie du campus et solidarités » de l'université de Nantes, qui était un portefeuille extrêmement large, puisque le terme de « solidarités » est une manière positive de parler de toutes les formes de précarité. La création du portefeuille « solidarités et santé » répond à l'enjeu d'avoir une représentation et un portage politiques qui traduisent la volonté de l'établissement de s'impliquer fortement dans la lutte contre la précarité. Les enjeux de santé y sont associés parce qu'au-delà du contexte sanitaire, qui, certes, leur confère une grande place depuis deux ans, donner à ces enjeux une incarnation politique est important parce qu'ils recouvrent également des sujets de précarité, notamment sanitaire, qui touchent malheureusement beaucoup d'étudiants.

M. BERTHON, au nom des élus de la liste « Nantes Université Demain », remercie l'ensemble des collègues et des étudiants qui s'impliquent dans ces missions particulièrement lourdes.

Mme BELEIL salue la présence de collègues BIATSS au sein de l'équipe politique, qui permet d'avoir l'ensemble des regards sur Nantes Université.

Elle demande par ailleurs quelle sera la répartition des deux périmètres entre la vice-présidence déléguée en charge de l'engagement étudiant et de la vie étudiante, d'une part, et le vice-président « étudiant » élu par le CAC, d'autre part.

LA PRÉSIDENTE souhaite que le vice-président « étudiant » en tant que tel ne se cantonne pas à des sujets « étudiants », mais s'intéresse à l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement. Il s'agit d'un portefeuille

transversal par nature. Le portefeuille de vice-président délégué à l'engagement étudiant et à la vie étudiante, lui, se focalise sur deux aspects plus précis : la vie étudiante à proprement parler, qui est une composante de la vie de campus, ce qui explique son rattachement à la vice-présidente en charge de la vie de campus, et par ailleurs, l'accompagnement de l'engagement étudiant et sa reconnaissance.

M. BROCHARD demande des précisions sur le domaine d'activité de la nouvelle vice-présidence déléguée « pilotage ».

LA PRÉSIDENTE indique que la création de cette délégation était envisagée depuis quelque temps et qu'elle a pris un sens particulier avec la création de Nantes Université. Une lettre d'orientation stratégique va définir la stratégie commune de Nantes Université et de ses membres pour les établissements composantes. Cette stratégie commune se déclinera en contrats conclus avec l'ensemble des membres : des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les pôles et des contrats pluriannuels d'objectifs et d'engagements pour les établissements composantes. Ce volet relatif aux contractualisations prendra une importance croissante. L'un des enjeux de cette vice-présidence « pilotage » est de travailler au déploiement de ces sujets et à l'organisation de ce travail. Les CPOM des pôles seront de plus en plus le véhicule par lequel sera envisagé l'ensemble des moyens attribués aux pôles, pour éviter le compartimentage entre investissement, fonctionnement, moyens humains, immobilier, etc., et pour avoir une vision globale. Le 1^{er} vice-président restera le chef d'orchestre sur ces questions, mais la vice-présidente déléguée au pilotage s'y consacrera pleinement, en lien avec la cellule « appui au pilotage, évaluation et qualité », la CAPEQ.

Mme SAMI observe que le nombre de VP et VP délégués passe de 15 à 22. Elle trouverait intéressant que les administrateurs soient informés des missions des nouvelles vice-présidences. Elle demande par ailleurs comment vont s'articuler les deux vice-présidences « pilotage » et « stratégie et développement », qui lui semblent se chevaucher.

LA PRÉSIDENTE rappelle que pour le dernier mandat de l'Université de Nantes, qui était très court, c'est une équipe très resserrée qui avait été constituée. La création de Nantes Université a conduit à étoffer l'équipe pour piloter le nouvel établissement et à étoffer également le cabinet pour accompagner cette équipe.

LA PRÉSIDENTE propose de balayer les nouveaux portefeuilles dont le contenu appelle des précisions.

La création d'une vice-présidence dédiée au développement durable a semblé nécessaire au regard des orientations politiques portées pendant la campagne pour afficher la volonté très claire de l'établissement de s'emparer des enjeux de développement au sens large, dans son fonctionnement comme dans ses missions. C'est Laurent DEVISME qui porte ce sujet.

La formation continue méritait également une vice-présidence pour travailler sur les enjeux de déploiement des activités dans ce domaine, qui sont des enjeux importants, techniques mais aussi politiques, et corrélés avec l'orientation et l'insertion. Ce travail se mènera donc également en lien avec Karine FOUCHER et sous la houlette d'Arnaud GUEVEL.

Un portefeuille « entrepreneuriat » a été créé et rattaché à la vice-présidence de l'innovation, dans la mesure où il en est l'un des enjeux. L'accompagnement de l'entrepreneuriat, qu'il soit étudiant ou des personnels, fait aussi partie des activités de Nantes Université.

Évoquant la nouvelle vice-présidence dédiée à la stratégie et au développement, la PRÉSIDENTE ne voit pas de risque de chevauchement avec le pilotage, qui porte sur le fonctionnement interne de Nantes Université, la relation entre ses membres et les processus de contractualisation, alors que le portefeuille « stratégie et développement » couvre un périmètre beaucoup plus large et est plus tourné vers l'extérieur de l'établissement. Son vice-président se consacrera par exemple à l'analyse et au suivi de toutes les transformations qui sont à l'œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche et portera la voix de Nantes Université, y compris à Paris,

où les universités parisiennes font plus entendre leur voix que les universités de province. Un autre enjeu de cette vice-présidence est d'avoir une vision globale sur la multiplication des appels à projets et de s'assurer que ceux-ci ne dictent pas la politique de l'établissement mais sont au service de celle-ci. Il s'agit aussi de porter et de faire exister le modèle « Nantes Université » au niveau national, européen et international.

Les autres portefeuilles sont plus classiques et explicites dans leur intitulé.

M. BEUCLER, directeur de l'Osuna, évoque le sujet du stockage et de la diffusion des données numériques, qui lui semble être en lien direct avec la partie « recherche et science ouverte ». Il demande s'il existe une passerelle avec le portefeuille « numérique responsable » sur cette question. Jusqu'à présent, le calcul scientifique et le calcul numérique ont rarement été pris en compte dans le numérique responsable.

LA PRÉSIDENTE relève la pertinence de cette observation. L'adjectif « responsable » traduit la volonté de s'emparer de cette question, qui vaut non seulement pour la science ouverte mais aussi pour l'éducation ouverte, qui repose aussi beaucoup sur l'usage du numérique. Ces deux sujets doivent être travaillés en parallèle. Le lien existe et est pensé. Les trois vice-présidents concernés l'ont bien en tête, puisque c'est principalement entre la science ouverte, l'éducation ouverte et le numérique responsable que le lien va se faire.

M. B. JACQUIN demande si, dans le cadre du numérique responsable, l'établissement a pour objectif de renforcer la localisation des données scientifiques de Nantes Université et d'être moins dépendant de prestataires extérieurs pour leur sécurisation et pour la recherche.

Il évoque par ailleurs une réalité de terrain qui concerne beaucoup d'étudiants dont il faudrait tenir compte : nombre d'entre eux sont obligés de travailler pour financer leurs études.

Cette difficulté vaut aussi pour les étudiants étrangers, qui sont nombreux à Nantes. C'est un apport très riche non seulement pour les étudiants en termes d'échanges culturels, mais aussi pour les enseignants et les intervenants. Mais les frais d'inscription en licence pour les étudiants hors communauté européenne sont passés de 170 € en 2020 à 2 770 € en 2021. Beaucoup viennent du Maghreb. Le nombre d'inscriptions de ces étudiants a diminué de 20 %. Nantes Université envisage-t-elle de prendre des positions ouvertes à ce sujet ?

LA PRÉSIDENTE convient que la localisation des données numériques est un enjeu majeur. La notion de numérique responsable recouvre également celle de souveraineté. Nantes Université s'est déjà saisie de la question puisqu'elle dispose d'un data center. Les données sont déjà hébergées au niveau local et un projet pour renforcer ce data center est inscrit dans le cadre du CPER. Ce sujet est donc déjà travaillé, et c'est l'une des priorités de Francky TRICHET. L'établissement a bien la volonté d'assurer un stockage souverain et responsable de toutes les données, y compris celles de la recherche.

Répondant à la question relative aux étudiants salariés, **LA PRÉSIDENTE** affirme que les membres de la gouvernance de Nantes Université ont cette réalité bien en tête, souvent pour l'avoir vécue en tant qu'enseignants, et que les vice-présidents étudiants ne manquent pas de la leur rappeler. Dans un monde parfait, les étudiants devraient se consacrer à leurs études et ne devraient pas à avoir à travailler pour les financer, mais ce n'est pas la réalité. L'un des axes que développe l'établissement consiste à proposer des emplois étudiants à Nantes Université pour faire du tutorat, comme cela a été le cas dans le cadre de la crise sanitaire pour renforcer l'accompagnement des plus jeunes à Nantes Université, ou pour occuper des emplois ponctuels de soutien lors de pics d'activité dans des scolarités au moment des inscriptions ou dans des bibliothèques. Cette voie sera poursuivie.

S'agissant des étudiants étrangers, les frais d'inscription sont déterminés par chaque membre de Nantes Université. Dans sa stratégie d'université ouverte, Nantes Université, quant à elle, a voté la non-augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne. Ils restent les mêmes que pour les étudiants européens et donc, français.

Mme GILLON demande de quelle façon l'équipe politique rend compte de son travail auprès du conseil d'administration.

LA PRÉSIDENTE indique qu'à l'issue du processus électoral, qui se clôt avec la désignation de l'équipe politique et des directeurs de pôle, l'établissement va entrer dans un fonctionnement normal. Lors de chaque conseil d'administration, des vice-présidents viendront présenter des sujets liés au déploiement de leurs activités et du programme politique. La restitution se fera donc au fil de l'ensemble des réunions. LA PRÉSIDENTE souhaite par ailleurs que soient établis des bilans ponctuels d'avancée des différents dossiers politiques, dont il sera rendu compte au CA mais aussi à l'ensemble de l'établissement.

M. ANTUNES relève que si l'on peut saluer l'effort de Nantes Université, qui propose des contrats à des étudiants pour les aider à financer leurs études, elle n'a pas été un payeur extrêmement prompt, notamment pour les contrats des moniteurs et des tuteurs de la BU « santé », où il y a eu des discussions. Une réflexion est à mener pour l'intégralité des contrats afin que les étudiants perçoivent leur rémunération en temps et en heure, ce qui n'est pas toujours le cas.

LA PRÉSIDENTE confirme que ce sujet a été identifié. Lorsque la direction a été alertée sur la situation du tutorat en santé, elle s'est efforcée de débloquer la situation au plus vite. L'établissement est par ailleurs l'un des seuls, en France, à avoir trouvé un mécanisme pour le paiement des étudiants vacataires qui assurent des enseignements de travaux dirigés, qui sont souvent des doctorants, pour lesquels les délais de paiement sont assez longs pour des raisons techniques. Un dispositif a été expérimenté au sein de la faculté de droit, qui a permis de réduire notablement ces délais de paiement et d'assurer une mensualisation dès le début de l'année universitaire. L'équipe politique et les services continuent à travailler sur ce sujet.

Mme BARON souligne que les moniteurs et tuteurs étudiants ont des missions qui sont normalement assurées par les BIATSS. Ce changement de statut, évoqué en CTE, est regrettable, d'autant plus que ce dispositif génère un surcroît de travail invisible lié au recrutement, à la formation, à l'encadrement de ces moniteurs, à la prise en compte de leur planning de cours ou d'examen. En outre, il a été constaté, à la BU « santé », qu'ils se retrouvaient assez isolés le soir où le week-end, puisqu'il n'y a pas de BIATSS dans ces créneaux horaires. Lors de l'agression à la BU « santé », n'étaient présents que des tuteurs, donc des jeunes moins expérimentés que des BIATSS. Ce dispositif leur permet de travailler, certes, mais ce n'est pas une bonne solution, ni pour eux ni pour la structure.

LA PRÉSIDENTE convient que le dispositif n'est pas simple. Elle y est néanmoins très attachée. Il ne s'agit pas de substituer des emplois étudiants à des emplois permanents. Dans une université, faire en sorte que le personnel et les étudiants travaillent ensemble au-delà des activités premières d'enseignement est un enrichissement. C'est d'ailleurs le retour qui en est fait, même si c'est aussi source de contrainte.

Mme BARON souligne qu'à la BU, ces emplois remplacent des missions qui sont des missions de catégorie C ou des missions de formateurs, alors que beaucoup d'agents dotés de ces compétences peinent à trouver du travail. Malheureusement, il y a concurrence.

LA PRÉSIDENTE demande à Mme BARON si elle souhaite la fin de ces emplois étudiants. Ce serait les priver d'une source possible de revenus.

Mme BARON estime que l'objectif est que les étudiants puissent étudier et que les BIATSS aient leur travail. Elle souhaite qu'il y ait plus d'emplois statutaires et que les étudiants aient les moyens d'étudier sans travailler.

M. BOURGUIGNON salue la volonté de la présidence de prendre l'avis du conseil d'administration sur son équipe, alors que ce n'est pas obligatoire. Il indique qu'il n'a pas d'expérience d'un conseil d'administration de la taille de celui de Nantes Université et fait part de ses difficultés à y voir clair sur les attributions des postes de VP et de VP délégué. Il demande s'ils ont eu des lettres de mission et signale que certaines universités, comme celle d'Aix – Marseille, ont publié ces lettres de mission, qui sont accessibles à tous sur Internet. La mise à disposition de tels

éléments aurait permis d'éclairer les administrateurs préalablement au débat et à l'expression d'un avis. Il demande si cette publication est prévue a posteriori.

LA PRÉSIDENTE précise que la lettre de mission n'est pas formalisée en tant que telle parce que ce n'est pas l'usage, mais que cela pourrait être envisagé. La lettre de mission du VP est en réalité le programme politique porté pendant la campagne électorale, en l'occurrence, celui de « Nantes Université demain », que chacun va mettre en œuvre au-delà de la gestion du fonctionnement de l'établissement et de la mise en place des réformes qui interviennent régulièrement. C'est l'incarnation, à travers cette équipe de 22 personnes, dont la présidente fait partie, des axes du programme et du projet portés pendant la campagne électorale. Mais la PRÉSIDENTE n'exclut pas une formalisation.

M. BOURGUIGNON estime que ce serait souhaitable, car tous les administrateurs n'ont pas une connaissance approfondie du programme politique de la présidence. Il ajoute que lui-même n'a pas une grande expérience

LA PRÉSIDENTE en convient. Elle souligne que les intitulés lui semblent explicites. Elle est certaine que dans le cadre du fonctionnement normal du conseil d'administration, M. BOURGUIGNON comprendra rapidement les périmètres respectifs de chacun.

M. ANTUNES, évoquant à son tour l'événement survenu au sein de la BU « santé », ne pense pas que le fait d'être un personnel BIATSS ou un étudiant, d'être expérimenté ou non, aide à mieux se comporter face à un canon de 9 mm. Il s'agit là uniquement d'une question de sécurité. Si, par chance, l'adjoint de sécurité (ADS) présent ce jour-là a bien réagi, cela n'aurait peut-être pas été le cas avec d'autres personnels de sécurité.

LA PRÉSIDENTE indique avoir eu un échange avec les directeurs de composante du pôle « santé », qui a fait apparaître un enjeu lié à la localisation et aux horaires tardifs. Une réunion est prévue sur le sujet, de même qu'un travail avec la Métropole, pour envisager des solutions. L'établissement est bien conscient de la nécessité de se préoccuper de ce sujet. Par ailleurs, des ADS sont systématiquement présents sur ces sites. Leur nombre est passé de deux à trois sur le site de Bias pour tenir compte de cette situation.

M. MOUSSAOUI souligne que le conseil d'administration se penche sur ce point d'ordre du jour depuis une heure avec des digressions sur d'autres points. Il estime qu'en début de séance, il serait opportun de signaler quels sujets les administrateurs souhaitent aborder en questions diverses à la fin de la séance, s'il reste suffisamment de temps. C'est d'autant plus nécessaire que des candidats attendent d'être entendus dans le cadre du point 4.

Mme DAVID, revenant sur le sujet du travail des étudiants, rappelle qu'il existe une corrélation entre le fait d'occuper un emploi salarié pendant ses études sur le temps universitaire et la probabilité de ne pas valider ses diplômes.

Par ailleurs, les étudiants occupent parfois des emplois précaires sous différents statuts (tuteur, vacataire...) parce qu'ils ne sont pas embauchés comme titulaires. Certains sont des docteurs qualifiés sans poste et assurent des enseignements. Ils occuperaient volontiers un poste s'il y en avait. La situation n'est pas la même situation pour les moniteurs à la BU.

Enfin, s'agissant des frais d'inscription, l'ancienne université de Nantes avait voté la non-augmentation des tarifs pour les étudiants hors Union européenne. Mme DAVID demande si cette délibération s'applique à Nantes Université pour les pôles, les composantes hors pôle et les établissements composantes.

LA PRÉSIDENTE relève qu'une fois encore, ces questions ne portent pas sur l'équipe politique. Elle confirme que la délibération de l'Université de Nantes s'applique à Nantes Université pour les étudiants internationaux. Quant aux établissements composantes, ils déterminent eux-mêmes leurs frais d'inscription. Elle ajoute par ailleurs que chez les étudiants, il existe également un lien entre absence d'emploi et précarité.

Mme GILLON demande dans quelle vice-présidence sont traitées la question du handicap au sein de l'établissement, pour le personnel comme pour les usagers, et la question de l'égalité hommes/femmes.

LA PRÉSIDENTE répond qu'elles sont traitées par la vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale, Françoise LE FICHANT, dans la volonté de dédier un portefeuille à ces questions importantes. Elle a déjà porté le plan « égalité femmes/hommes » au cours du mandat précédent.

Mme SAMI estime que dans le cadre de la présentation de l'équipe politique, il était important de préciser pour les administrateurs les missions des différentes personnes sur lesquelles le CA a à se prononcer. Elle relève que lors de la présentation de la fondation, il avait été annoncé que celle-ci travaillerait notamment à la façon d'aider les étudiants à financer leurs études sans qu'ils aient à exercer une activité salariée, par exemple par le biais de bourses. Ce sujet pourrait faire l'objet d'un point lors d'un prochain CA.

LA PRÉSIDENTE suggère de présenter un point global sur la fondation et ses activités.

Mme SAMI ajoute que si un travail est mené par ailleurs sur les frais d'inscription, notamment des étudiants étrangers non européens, elle souhaite y participer.

Le conseil d'administration, par 27 voix pour et 6 abstentions, rend un avis positif sur la composition de l'équipe politique.

3. Délégation de compétences (pour approbation)

M. BRIOLET précise que cette délibération est prise à chaque début de mandat dans un souci de simplification administrative. Différentes compétences du conseil d'administration peuvent être déléguées à la présidence afin d'optimiser les processus administratifs. C'est notamment le cas pour les contrats et conventions, à l'exception de conventions très importantes telles que le contrat quinquennal, pour la possibilité d'intenter une action en justice, afin d'optimiser la rapidité des procédures, pour des décisions financières diverses, dans le cadre du budget adopté par le conseil d'administration, pour l'approbation de tarifs de faible importance ou encore pour des actes précis requérant des délibérations du CA, par exemple une demande à la Commission européenne pour désigner un représentant de Nantes Université.

Mme GILLON fait valoir que dans les statuts comme dans le Code de l'éducation, il est prévu un rendu de ces délégations dans les meilleurs délais. Or le texte proposé ne précise pas de délai pour cette restitution. Il conviendrait de l'amender dans ce sens.

LA PRÉSIDENTE observe que dès lors que cette disposition est prévue dans le Code de l'éducation, la hiérarchie des normes fait qu'elle s'impose de fait à l'établissement. Mais cette précision peut être apportée.

Mme SAMI se réfère à la délégation de compétence relative aux modifications non substantielles de programmations immobilières. Elle demande des éclaircissements à ce sujet.

LA PRÉSIDENTE précise que le terme « non substantielles » signifie qu'elles ne portent pas atteinte de manière fondamentale à la nature ou à l'objet de la programmation immobilière. Il ne s'agit que d'ajustements et non de transformations.

M. BRIOLET explique que cette disposition est liée à une expérience passée dans le cadre de montages immobiliers dans le cas où l'État demande une délibération du conseil d'administration sur un projet immobilier particulier. Pour un projet dans son ensemble, le conseil d'administration est consulté et adopte une délibération. Si, en cours de montage du projet, une petite modification intervient, pour laquelle l'État demande néanmoins de modifier la délibération, cette délégation de compétence permet l'instruction du dossier.

Mme SAMI estime que la définition de « petite modification » reste floue. Qui apprécie et comment est apprécié le caractère substantiel ou non substantiel de la modification ?

LA PRÉSIDENTE fait valoir que l'application des textes juridiques donne souvent lieu à interprétation. De telles dispositions ne sont pas inhabituelles dans ce type de délibération.

Le conseil d'administration, par 27 voix pour et 6 abstentions, approuve la délégation de compétence proposée.

4. Candidatures à la direction des pôles (pour avis)

LA PRÉSIDENTE expose le principe posé dans les statuts : les directeurs ou directrices de pôle sont désignés par le président ou la présidente de Nantes Université sur proposition du conseil de pôle et après avis du conseil d'administration. Chaque conseil de pôle a ainsi formulé un avis sur les candidatures reçues. Le conseil d'administration doit formuler le sien. Les candidats ont été invités à présenter aux administrateurs les éléments qui motivent leur candidature. Chaque présentation sera suivie d'un échange de quinze minutes avec le candidat. Il est proposé de commencer par le pôle « humanités », avec Philippe COTTIER.

M. COTTIER formule tout d'abord le vœu qu'en 2022, la situation sanitaire évolue favorablement et permette de retrouver une vie plus normale.

Il présente ensuite le pôle « humanités ». C'est un pôle très composite, qui se caractérise par une grande diversité disciplinaire, avec « lettres et langage », l'Igarun, l'institut de géographie et d'aménagement, la FLCE, qui est la faculté de langues culture étrangère, et l'histoire, l'histoire de l'art et l'archéologie, ainsi que la psychologie. Le pôle mène ses activités de recherche au sein de onze laboratoires, dont quatre UMR et sept équipes d'accueil.

Les doctorants sont inscrits dans quatre écoles doctorales. Le pôle accueille 8 500 étudiants pour 315 à 320 enseignants chercheurs sur le budget de l'État, pour un total de 472 personnes contractuelles et titulaires, BIATSS, enseignants et enseignants chercheurs. Il propose une vingtaine de mentions de licence et une cinquantaine de parcours de master. Le pôle doit aussi mettre en place et faire fonctionner des services polaires : un service de scolarité, un pôle financier, un service de formation continue, un service logistique, une cellule locale d'insertion professionnelle, les relations internationales et les ressources humaines, qui sont amenés à évoluer en termes de personnel.

Cette grande diversité du pôle « humanités » est une vraie richesse. La nouvelle configuration de Nantes Université, notamment avec les établissements composantes, laisse à penser que des interactions sur le plan de la recherche et de la formation pourront se développer plus aisément. La perspective d'accompagner et de développer de nouveaux projets pluridisciplinaires associant de nouveaux partenaires est enthousiasmante. C'est l'une des raisons pour lesquelles M. COTTIER a présenté sa candidature au conseil de pôle.

M. COTTIER présente son parcours. Il a commencé sa carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche au début des années 2000. Il est qualifié en sciences de l'information et de la communication et en sciences de l'éducation. Il a été recruté à Nantes Université en 2015. Il est âgé de 59 ans et est maître de conférences. Ses recherches ont porté, à leur début, sur la vulgarisation scientifique et les médias, sur la question de l'éducation non formelle, puis sur la question des usages et des pratiques numériques en enseignement et en formation et sur la conception collective et participative de ressources numériques pour l'enseignement – apprentissage. Ce sont ces deux derniers domaines qu'il travaille, d'abord au sein du CREN, qu'il a intégré en 2014, avant de rejoindre Nantes Université.

Dans sa carrière, il a occupé différentes fonctions ou mandats, dont celui d'adjoint à la direction de l'UFR « lettres et langage », dont il a pris la direction en 2018. Il préside aussi un CHSCT qui regroupe plusieurs composantes et sites de Nantes Université : Tertre, ENSP et STAPS.

Cette position un peu privilégiée, à l'interface entre pôles, composantes, présidence, services centraux, services polaires, a permis à M. COTTIER de percevoir la vitalité des services, des équipes, des recherches pédagogiques, et un fort attachement au service public de l'enseignement supérieur, malgré les conditions difficiles des deux dernières années. Il a pu mesurer combien l'existence opérationnelle du pôle s'est aussi progressivement imposée dans le quotidien des agents, notamment par la mise en place de services communs. Ces changements et ces opportunités portés par la nouvelle architecture de Nantes Université ont convaincu M. COTTIER de la nécessité de s'y préparer, de s'y intéresser, de s'y investir collectivement, et qu'il était souhaitable de contribuer à l'émergence d'un conseil de pôle et d'une direction polaire au sein du pôle « humanités ».

M. COTTIER a pris la décision de candidater à la mi-septembre 2021. Il en a informé par mail l'ensemble des collègues et étudiants du pôle en octobre, dans le but de rassembler celles et ceux qui souhaitaient s'engager autour de lui. Plusieurs rencontres ont permis d'échanger sur le fond, de rédiger des professions de foi et de proposer des listes de candidats. M. COTTIER a la conviction qu'il n'est pas seul, que beaucoup de membres du pôle sont prêts à prendre leur part dans les changements à venir et que les attentes sont importantes.

Pour son action à venir, il envisage sa fonction d'abord en s'inscrivant dans le prolongement de la politique générale de Nantes Université tout en y contribuant. Son attention se porte notamment sur la question de l'ouverture, au regard de son parcours et de sa sensibilité à la question de la vulgarisation scientifique. Le pôle « humanités » communique peu sur les travaux et les formations qu'il porte, et en tout cas, de manière assez hétérogène. M. COTTIER entend renforcer cette communication. Le pôle doit aussi constituer une plus-value. Il doit permettre de gagner en qualité et en efficacité, dans le respect des valeurs du service public et en promouvant la collégialité et le dialogue. Il s'agit de favoriser et de respecter l'expression de tous, quel que soit le statut de chacun, et de promouvoir la transparence de l'information. M. COTTIER compte aussi porter une attention particulière à la vie sur le campus et à la qualité de vie au travail. Son rôle au sein du CHSCT lui a montré comment œuvrer collectivement à des évolutions positives. Il s'est également engagé à porter un axe de travail particulier sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants, du moment où ils effectuent leurs démarches d'inscription à Nantes Université jusqu'au doctorat et à leur insertion professionnelle, avec une attention spéciale sur l'accueil des étudiants internationaux.

M. COTTIER annonce que s'il est nommé, il présentera au prochain conseil du pôle « humanités » une équipe de direction composée d'adjoints et d'adjointes sur les questions de recherche, de formation et de relations internationales, avec également, sous une forme à définir, la présence d'un étudiant dans le cadre de discussions menées à petit périmètre sur l'ensemble des décisions que l'équipe de direction aura à porter. L'équipe aura pour tâche d'accompagner les composantes et de recenser les projets qui existent pour mieux les soutenir et, le cas échéant, de les solliciter. Elle aura aussi pour mission d'élaborer et de faire vivre un projet stratégique de pôle, non pas dans une perspective formelle mais comme une ligne directrice de ce que le pôle souhaite mener comme actions. Il sera le produit d'une large consultation et d'interactions avec l'équipe présidentielle et également, avec les établissements composantes, pour lesquels un certain nombre d'actions seront proposées. Pour son élaboration, des rencontres avec les services polaires seront organisées autour de cinq grandes thématiques : la recherche, la formation, la vie sur le campus et la culture, la vie étudiante et les relations internationales.

M. COTTIER indique avoir bien conscience de l'ampleur de la tâche de directeur de pôle, mais il est conscient de s'inscrire dans une trajectoire, une aventure collective et sait pouvoir compter sur l'implication de ses collègues. Il entend s'engager sur la structuration et la construction du pôle, accompagner aussi les projets de transformation qui ne manqueront pas d'émerger et contribuer à l'élaboration de la stratégie commune de Nantes Université.

Mme ROUSTEAU-CHAMBON se réjouit des perspectives présentées par le candidat. Elle confirme le manque de communication. En qualité d'historienne de l'art, elle s'enquiert des projets envisagés avec l'École des beaux-arts et l'École d'architecture dans le cadre du pôle.

M. COTTIER répond que la construction du projet stratégique de pôle nécessitera des rencontres avec les unités de recherche et les établissements composantes, qui sont demandeurs d'échange sur les sujets de formation et de recherche, mais aussi de vie de campus, notamment avec l'école Centrale, qui est voisine. Des liens sont possibles entre l'histoire et École des Beaux-Arts, entre la géographie et l'urbanisme et l'École d'architecture, mais également entre les lettres et les sciences de l'éducation avec les établissements composantes. Cette construction démarrera dès février.

M. CORRÉARD espère que M. COTTIER saura transposer à l'échelle du pôle l'esprit et la méthode qui ont caractérisé son mandat à l'UFR et en particulier, conjuguer démocratie et efficacité. Il importe de nourrir de grandes ambitions et de définir un projet stratégique, notamment en termes de communication, où le déficit est très sensible au niveau de la recherche, en termes de chargés de communication, de supports et d'affichage des priorités. Il faut insister sur le caractère pluridisciplinaire de Nantes Université et rappeler que des recherches d'excellence s'y font dans tous les domaines.

Par ailleurs, il apparaît que l'offre de formation en langues étrangères est anarchique, peut-être en raison de l'absence de service Lansad, qui, dans de nombreuses universités, permet de coordonner cette offre. Or étudier les langues étrangères et pas uniquement l'anglais est un enjeu capital de l'internationalisation de l'établissement. Les missions du SUL pourraient être élargies et le pôle « humanités » lui-même pourrait s'emparer de la question pour coordonner l'offre comme un service Lansad. La nouvelle offre de formation est en cours de construction et des réponses rapides doivent être trouvées.

M. COTTIER fait valoir que plusieurs composantes sont engagées, dans le cadre de Neptune, à la reconstruction de la structure des maquettes pédagogiques, avec des enseignements transversaux dans lesquels seront intégrées les langues. Des formes de mutualisation pourraient être envisagées dans le cadre du travail qui sera engagé sur la réorganisation, qui est un chantier prioritaire. L'adjointe à la formation est déjà mobilisée sur la question et l'équipe est prête à démarrer dès que le processus institutionnel de désignation sera clos.

M. MOUSSAOUI, au nom de la liste « Nantes Université demain », salue l'ensemble des candidats à la direction des pôles, fonction importante et difficile, puisqu'il s'agit de définir et d'affiner les missions selon les besoins mais avec l'objectif partagé de réussir la construction.

La dimension des sciences humaines et sociales étant transversale aux deux axes « santé du futur » et « industries du futur » de l'i-site NEXt, il demande quelle sera l'implication du pôle dans cet axe transversal. Comment faire en sorte que les enseignants chercheurs puissent améliorer leur bibliométrie en travaillant davantage avec les chercheurs en santé et les chercheurs en technologie en général ?

M. COTTIER invoque la mission portée par Frédéric LE BLAY et la MSH pour rassembler des collègues, des unités et des structures de recherche des pôles « lettres, langues et sciences humaines » des pôles « sociétés » et « humanités » principalement sur ces questions. Il fait valoir qu'indépendamment du site NEXt, des collègues en philosophie, en sciences de l'éducation, en géographie, qui sont déjà impliqués sur ces sujets.

Par ailleurs, la bibliométrie, au sens de la mise en valeur et de l'ouverture des publications, fait déjà l'objet d'un travail dans toutes les structures de recherche, qui est appuyé par les BU, et le pôle « humanités » y travaillera également pour accompagner l'intégration des bibliographies. M. COTTIER y est particulièrement attentif, puisqu'il a été très tôt acculturé à la question dans le laboratoire informatique où il a travaillé avant de rejoindre Nantes Université. Il a porté ce sujet dès son arrivée à Nantes Université, avec l'idée de mettre toutes les publications sur HAL pour faciliter l'affichage et créer des collections. C'est un sujet prioritaire.

M. BROCHARD annonce trois questions. En premier lieu, à quelle fréquence M. COTTIER pense-t-il réunir les conseils du pôle et y aura-t-il une commission « recherche » et une commission « formation » au sein du pôle ?

Par ailleurs, la mise en place des pôles va occasionner des mouvements de personnel en termes de délégation RH et en termes d'appui à la recherche. Comment le candidat envisage-t-il ces mouvements, ces recrutements et l'accompagnement au changement pour les personnels BIATSS ? Quelle est sa sensibilité vis-à-vis des problématiques des BIATSS au sein du pôle ?

Enfin, quelle serait la première mesure que prendrait le candidat en termes de qualité de vie au travail pour les personnels qui sont perturbés par le Covid ?

M. COTTIER envisage d'organiser une dizaine de conseils de pôle dans l'année. S'agissant des commissions, le règlement intérieur n'a pas encore été adopté mais le projet prévoit une comitologie qui lui semble trop dense, trop complexe et trop exigeante. M. COTTIER vise l'efficacité. Il pense de toute façon à un groupe de travail avec les directeurs de composante et à une commission « recherche ». La commission « formation » fera l'objet, entre autres sujets, des discussions et des décisions à prendre au sein du conseil de pôle.

Par ailleurs, la première mesure à prendre à propos de la qualité de vie au travail serait de s'interroger pour déterminer, avec d'autres collègues, quels sont les sujets les plus importants sur le campus. Un élément lui semble incontournable : limiter la densité dans les transports en commun qui amènent au campus et dans les files d'attente au restaurant universitaire.

Enfin, s'agissant des BIATSS, il est difficile de répondre puisque la fonction n'existe pas encore. Il est certain que des mouvements vont se produire. M. COTTIER considère qu'il faut associer toutes les sensibilités et tous les acteurs du pôle aux décisions à prendre et aux mesures qui sont à envisager. M. COTTIER n'a pas l'intention de piloter par le haut.

M. B. JACQUIN relaie le souhait de nombreux étudiants de l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire de relancer la recherche scientifique et artistique dans leur école, qui est absente depuis la fermeture du post-diplôme, il y a une quinzaine d'années, et qu'ils souhaitent rouvrir avec un doctorat en recherche artistique. Il existe déjà un master « civilisations » en double diplôme entre l'École des beaux-arts et Nantes Université. Les étudiants des beaux-arts souhaitent aller plus loin dans le travail avec les étudiants d'autres formations et d'autres champs d'étude, pas uniquement affiliés à la culture et à l'histoire.

M. COTTIER voit là une perspective enthousiasmante.

LA PRÉSIDENTE propose d'enchaîner avec Hélène PEROZ, pour le pôle « sociétés ».

Mme PEROZ présente son profil, son parcours et son projet. Après des études à Nantes Université de Caen, elle a été recrutée en 1998 en tant que maîtresse de conférences et est arrivée en tant que professeur à Nantes en 2011.

Elle souligne la singularité de sa candidature, puisqu'elle n'est pas membre du conseil de pôle « sociétés », qu'elle n'est plus membre du conseil de gestion de la faculté de droit et qu'elle a décidé de se présenter une semaine avant l'élection du conseil de pôle, puisqu'aucun candidat ne se présentait à la direction du pôle et qu'elle voulait éviter la construction d'une administration provisoire.

Le conseil de pôle compte quatre composantes : la faculté de droit, l'UFR de sociologie, l'IEMN-IAE et l'IPAG. Mme PEROZ y a ressenti beaucoup d'angoisse et d'appréhensions. Les composantes sont très différentes : l'UFR de droit représente 4 000 étudiants quand l'IPAG en représente une centaine. L'IPAG ne dispose pas de centre de recherches, contrairement aux autres composantes. Face à cette variété, Mme PEROZ a pour objectif d'en rencontrer les directeurs respectifs pour comprendre comment chacune fonctionne, pour évaluer leurs besoins et pour construire ensemble, en rassurant, quelque chose susceptible de convenir à tous. Elle se mettra également en lien avec la MSH pour la recherche et veut favoriser les interventions de chercheurs dans les colloques. Sur le plan statutaire, un règlement est à élaborer et, au sein du conseil de pôle, un mode de fonctionnement doit être défini : la directrice peut prendre quelques décisions mais c'est le conseil de pôle qui décide.

Mme ROUSTEAU-CHAMBON remercie Mme PEROZ d'avoir accepté cette direction « au débotté », sachant que la charge est lourde, puisque tout est à faire. Elle voit néanmoins dans ce défi une motivation intellectuelle, puisque tout est à construire. Une fois cernés les éléments liés à la diversité des composantes du pôle, elle suggère à Mme PEROZ de travailler avec d'autres pôles, notamment avec le pôle « humanités », puisque certains parcours de master ou de licence comportent des matières relevant d'autres pôles et que des formations sont également en lien. Des interactions en matière de recherche pourraient également être établies, puisque si les deux pôles sont différents, ils ne sont pas concurrents, mais complémentaires.

Mme PEROZ confirme que la communication peut se faire entre les pôles. Plusieurs diplômes mobilisent en effet des enseignements de différents pôles : un DU de droit de l'art à la faculté de droit, un diplôme co-habilité droit/IAE en gestion du patrimoine. Des liens peuvent être établis avec l'histoire ou avec les sciences, avec par exemple le droit de la santé, le droit des brevets et la propriété intellectuelle. Mme PEROZ pense qu'il est possible de mettre en place une information commune à toutes les composantes de Nantes Université pour la recherche. Les interventions extérieures sont toujours intéressantes.

M. BROCHARD formule les mêmes questions que celles qu'il a posées à M. COTTIER sur le nombre de réunions du conseil de pôle, sur la mise en place d'une commission « recherche » et d'une commission « formation », sur l'arrivée de nouveaux personnels liée à la déconcentration des RH et sur la transformation et l'accompagnement au changement pour les personnels BIATSS. Enfin, il demande quelle serait la première action de Mme PEROZ en faveur de la qualité de vie au travail.

Mme PEROZ indique que s'agissant de la qualité de vie au travail, elle commencera par interroger le personnel. Si toutes leurs suggestions ne peuvent être mises en application, de petites mesures devraient être faisables, qui pourraient changer la qualité de vie au travail mais aussi la qualité de vie personnelle, puisque les deux sont souvent liées.

Au sujet de la création de commissions, Mme PEROZ n'est pas favorable à la multiplication des strates, qui finissent par empêcher la communication et qui pourraient amener à penser que les décisions sont le fait de petits groupes. Elle préfère une communication ouverte et transparente, où les échanges pourraient se faire par Internet. Enfin, selon elle, les membres du conseil de pôle ne verraient pas d'un bon œil des réunions mensuelles. Elle envisage une fréquence de réunions trimestrielle, avec la possibilité d'organiser l'une ou l'autre réunion supplémentaire si les circonstances l'exigent, mais dans un format court. Son objectif est de travailler efficacement sans épuiser les individus, qui sont saturés dans cette période difficile.

M. BROCHARD demande quelles seront les directions adjointes au sein du pôle.

Mme PEROZ indique que Nicolas ANTHEAUME, précurseur du pôle, l'accompagnera jusqu'au mois de juin. Elle envisage une codirection « recherche et enseignement » pour établir la communication entre les différents centres de recherche et pour la mise en place des formations. Elle a par ailleurs institué une réunion hebdomadaire avec le secrétaire général pour déterminer ce qui doit être entrepris et comment. Elle rencontrera toutes les semaines les responsables des RH et des finances pour étudier les actions à mener et les points de vigilance. Enfin, elle aura des contacts rapprochés avec les directeurs des composantes.

M. CORRÉARD encourage également les collaborations naturelles entre les pôles « humanités » et « sociétés ». Ainsi, l'IPAG, qui est un excellent outil pour la professionnalisation des étudiants, qu'il prépare aux métiers de la fonction publique, souhaite accueillir plus d'étudiants issus des cursus de géographie, d'histoire et de lettres, ce qui nécessite d'être structuré. Par ailleurs, la MSH est également un atout, mais tout comme l'IEA, il y a un risque qu'ils flottent autour de l'établissement, d'autant plus qu'ils ne se trouvent pas sur le campus. Il faudrait parvenir à les arrimer aux activités ordinaires de Nantes Université en fluidifiant l'information et en la systématisant, afin de supprimer cette distance et de rendre cette relation naturelle.

Mme PEROZ entend bien travailler avec la MSH. Le pôle pourra être un vecteur de communication. S'agissant de l'IPAG, elle envisage de l'étoffer en lui agrégeant, comme l'a fait Nantes Université de Caen, les étudiants de droit inscrits à l'IEJ, l'institut d'études judiciaires, qui dispense des formations non diplômantes dont l'objectif est de préparer à l'examen d'avocat et au concours de la magistrature. De nombreuses possibilités sont ouvertes dans l'intérêt des étudiants, dont certaines sont facilement réalisables et rencontreront un consensus notamment sur la communication en matière de recherche.

M. BLANCHO salue le courage de Mme PEROZ, parce que la situation devait être complexe dans la nouvelle définition de ce pôle. Il demande si elle aura un important suivi des composantes avec elle.

Mme PEROZ explique l'absence de candidature par le fait que Nicolas ANTHEAUME arrivait à saturation et ne se voyait pas continuer. Elle espère avoir un collectif autour d'elle et pour le trouver, elle ira à la rencontre des gens pour faire tomber l'appréhension générale et se montrer rassurante. Des décisions seront à prendre, qui ne feront pas l'unanimité, mais Mme PEROZ tient à ce qu'il y ait un consensus au moins sur le fonctionnement du pôle.

LA PRÉSIDENTE invite Pascale JOLLIET à présenter sa candidature.

Mme JOLLIET se dit ravie et honorée de présenter sa candidature à la tête du pôle « santé ». Médecin, PUPH en pharmacologie, responsable de cette discipline à Nantes depuis 1999, elle émerge à l'UMR SPHERE au sein de laquelle elle a développé des méthodes d'épidémiologie du médicament, notamment dans la surveillance des effets indésirables. Elle a également été chef de service hospitalier du CHU de 2003 à la fin 2021. Elle est enfin présidente de l'École des hautes études en santé publique depuis la mi 2021.

Au sein de la faculté de médecine, elle assume son deuxième mandat de doyen. Elle a été élue du CA de Nantes Université au cours des trois derniers mandats et est préfiguratrice du pôle « santé » depuis mars 2017, date à laquelle elle en a rédigé le premier projet stratégique. Celui-ci a beaucoup évolué depuis mais a permis de conduire une politique volontaire et ambitieuse pour le futur pôle « santé » de Nantes Université, nécessaire pour s'adapter aux modalités actuelles de la prise en charge des patients et pour transformer la société par la connaissance pour répondre à ses besoins.

Le pôle travaille dans une logique de sites et de territoires. Il collabore étroitement avec les acteurs de santé, en premier lieu le CHU et l'Inserm, membres fondateurs de Nantes Université. Il va déménager sur l'île de Nantes dans le futur quartier hospitalo-universitaire, comme le CHU et ses écoles, les facultés de médecine et d'odontologie, les internes de pharmacie et les départements d'orthoptie et d'orthophonie. Au-delà du partage des plateaux techniques et de la capitalisation des échanges dans les pratiques de soin, ce regroupement géographique facilitera la conduite de projets et la valorisation. Ce nouveau campus réunira toutes les forces concourant au dynamisme des activités hospitalo-universitaires autour de la dimension soins, formation, recherche. C'est une opportunité majeure pour installer un pôle « santé » 100 % décloisonnant et professionnalisant et pour préparer une coopération renforcée sur le terrain autour du parcours de santé du patient en réfléchissant aux nouveaux métiers de la santé et aux formations qui s'y attachent. Une plateforme dédiée aux pratiques expérimentales regroupera le centre de simulation, l'école de chirurgie, le laboratoire d'anatomie, le laboratoire des consultations simulées et servira les innovations pédagogiques.

Dans ce contexte d'excellence, d'évolution, voire de mutation des activités actuelles, Mme JOLLIET veut développer une dynamique participative des conditions de vie professionnelles avec des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des personnels travaillant sur le même site dans des conditions agréables, fonctionnelles, sécurisées et motivantes. En attendant ce transfert, elle veillera à la sécurité des bâtiments actuels, dont certains vétustes, et de leurs occupants.

Dans ce périmètre, les trois facultés de santé plus classiques, médecine, pharmacie et odontologie, ont vu arriver l'UFR STAPS, en cohérence avec les interactions entre le sport et la santé et l'ouverture, en 2019, d'une licence STAPS mention APAS.

Par ailleurs, Nantes Université porte le projet d'expérimentation « pôle fédératif des soins primaires » dont le pilotage est confié au département de médecine générale mais qui implique les quatre facultés, les IFSI, les kinésithérapeutes et l'école de maïeutique. Cette structure polaire a une expression en formation, en recherche et en professionnalisation. Des réformes de santé nationales ont été imposées, qui répondent aux critères essentiels, pour la formation, que sont la réussite étudiante, l'approche par compétences et l'hybridation.

En matière de recherche, le pôle « santé » est un fer de lance de la recherche de Nantes Université, car il porte l'un des deux axes de recherche du projet de l'I-site NExT : la santé du futur, avec ses disciplines phares que sont la médecine de précision, les thérapies innovantes, la cancérologie et la médecine nucléaire. Forts de ses treize laboratoires de recherche, dont neuf UMR et la SFR santé Bonamy, le pôle a su positionner la santé, soutenir les enseignants chercheurs lauréats d'appels à projets grâce aux chaires NExT, aux bourses « senior talent » et « junior talent ». Le regroupement des conseils scientifiques des quatre facultés en un seul et même conseil scientifique polaire a été entériné en septembre 2021 et fonctionne déjà. Le projet de la *graduate school* SFRI Triton est abouti et la *graduate school* « santé » démarre avec des programmes qui accueillent des étudiants en 2023. Grâce à NExT, Nantes Université a construit quatre clusters, créé des masters internationaux et montré sa capacité de transversalité intra et inter-axes, notamment l'axe « santé industrie » en s'engageant dans de grandes thématiques pluridisciplinaires et transversales : les biomatériaux et organoïdes, le numérique, l'intelligence artificielle, les data, la robotique en santé, mais aussi beaucoup de liens avec les SHS, notamment au travers de la thématique « bien-être et santé ».

Les statuts de Nantes Université montrent une structuration en pôles avec des compétences déléguées. Dans cette configuration, le pôle « santé » a la chance, unique en France, d'avoir comme fondateur un CHU. C'est aussi la seule université avec une composante santé où l'Inserm est fondateur. Le pôle « santé » peut donc s'appuyer sur le schéma de gouvernance proposé. Il disposera d'une délégation de pilotage et de gestion, ce qui lui permettra de porter des demandes assises sur son projet politique et sur les projets spécifiques des composantes, dans le cadre de la politique stratégique de Nantes Université.

Depuis quatre ans, Pascale JOLLIET a engagé une préfiguration raisonnée, construite avec un souhait d'échange et de partage avec les UFR au travers d'un directoire de pôle qui fonctionne depuis deux ans réunissant les directeurs d'UFR ainsi que les secrétaires généraux et des invités en fonction de thématiques pour répondre à la commande de la nouvelle gouvernance : transmettre le savoir, faciliter l'acquisition des nouvelles compétences, former, accueillir et aider au mieux les enseignants, relever les défis de l'innovation en adossant la formation à une recherche d'excellence et conforter la lisibilité régionale et nationale de l'établissement pour conférer un rayonnement à l'ensemble nantais et renforcer son attractivité auprès du monde socio-économique ainsi que son intégration dans le territoire. Des partenariats public – privé sont à construire. Ce projet se veut fédérateur, partagé au sein du pôle et avec les autres pôles, en accélérant les partenariats qui existent déjà, notamment avec l'école Centrale.

Les grands axes stratégiques reposent sur des valeurs de solidarité, d'humanisme, d'excellence et d'exemplarité. Ce projet offre aux étudiants une formation de santé théorique et pratique professionnalisante, innovante et adaptée à la transition épidémiologique, au poids croissant des maladies chroniques et du vieillissement de la population, aux nouveaux modes d'exercice, aux nouvelles technologies, aux nouveaux parcours de soins. L'initiation précoce et la formation par la recherche seront encouragées, ce qui autorise des doubles parcours tels ceux de médecin ingénieur ou de pharmacien ingénieur, qui permettent la préparation de futurs candidats. Une commission d'évaluation hospitalo-universitaire plus large sera mise en place pour préparer et attirer des candidats à des postes d'enseignant. Les formations diplômantes, les capacités d'encadrement, les terrains de

stage attractifs que proposent les UMR, les deux labex, la dynamique translationnelle des RHU, du SIRIC ILIAD pour la cancérologie et l'hématologie et des projets qui ont des financements européens permettent d'attirer et de former les meilleurs étudiants, les meilleurs candidats chercheurs, les meilleurs enseignants, espère Mme JOLLIET, qu'ils soient cliniciens ou biologistes.

Ainsi, à Nantes Université, l'I-site NExT permettra de défendre une ambition basée sur les valeurs de l'excellence et de l'innovation en santé tout en assumant une responsabilité sociale dans un pôle « santé » accueillant, attractif et humaniste. Le projet I-site sera présenté devant le jury international au mois de janvier. Mme JOLLIET espère la pérennisation de ce label.

La candidate est entourée d'une équipe rapprochée : ses directeurs adjoints Bertrand CARIOU, pour la recherche, et Muriel DUFLOS, pour la formation. Elle décerne une mention spéciale à la secrétaire générale du pôle, Emmanuelle HUBERT, à ses côtés pendant la préfiguration.

Mme JOLLIET s'engage à soutenir et à défendre le pôle « santé » de Nantes Université, à mettre à son service son expérience, son savoir-faire et son exigence.

M. BERTHON salue cette présentation complète et dynamique du projet porté par Mme JOLLIET. Il en relève les enjeux majeurs : le territoire, l'I-site, les enjeux bâtimentaires. Il souligne un projet fédérateur, avec une vision claire pour la recherche et l'enseignement, et une candidature mûrement réfléchie.

L'international a été évoqué sous l'angle de la formation, à travers les *graduate schools*. M. BERTHON demande quelle est la vision plus large de Mme JOLLIET sur les relations européennes et internationales du pôle.

Mme JOLLIET exprime que tout ne peut pas être transformé en enseignement en anglais. Ce n'est pas l'objectif. Il faut néanmoins se reposer sur certaines têtes de pont, sur des enseignants qui se sont lancés dans des projets qui ont une reconnaissance internationale ou qui portent des *graduate programmes* dans le cadre de la construction de la SFRI, parce que c'est en commençant par faire venir quelques étudiants de très bon niveau et en construisant quelques créneaux spécifiques de très bon niveau international que Nantes Université progressera. Aujourd'hui, le nombre de bourses est insuffisant pour accueillir assez d'étudiants venant de l'étranger. C'est en répondant à des appels à projets et en continuant son développement que Nantes Université y parviendra.

Mme ALVAREZ-RUEDA évoque les échanges qu'elle a eus au sein de l'ancien CURI avec les collègues du pôle « santé » sur la nouvelle organisation de ce vivier de relations internationales en santé, en particulier des conventions-cadres et des relations collatérales entre différents pays. Elle demande quelle est la réflexion de Mme JOLLIET en la matière et particulièrement, sur les interactions entre le pôle « santé » et les autres pôles ainsi que sur le fonctionnement de la nouvelle commission au sein du pôle, puisque cette compétence ne relève plus du CURI mais devient une compétence polaire.

Mme JOLLIET confirme la disparition du CURI. La compétence est déléguée au pôle. À l'inverse de Mme PEREZ, Mme JOLLIET entend solliciter fortement le conseil de pôle, qui est la seule instance stratégique à prendre des décisions. Il se réunira une fois par mois. Mais les sujets seront travaillés en amont par diverses commissions, dont une commission « formation », une commission « recherche », dérivée du conseil scientifique polaire déjà en activité, et de petites commissions rattachées à la fois à la formation et la recherche, comme le sont les relations internationales. Cela permettra aussi de multiplier les acteurs, puisque ces commissions pourront mobiliser des enseignants chercheurs des différentes composantes du pôle afin de favoriser les interactions. Ainsi, s'agissant de l'international, les référents de toutes les composantes devront participer à la commission pour partager leur expérience. Le pôle comprendra également une instance plus stratégique, une forme de comité exécutif qui se réunira toutes les semaines et autant que nécessaire.

M. BROCHARD demande quelles sont les interactions envisagées entre le pôle « santé » et le pôle « sciences et technologie », sachant qu'il existe des formations assez proches, voire communes, notamment le PASS et la LAS. Il réitère par ailleurs sa question relative à l'accompagnement au changement pour les personnels BIATSS des RH. Enfin, il demande quel thème Mme JOLLIET aborderait en priorité en termes de qualité de vie au travail pour les personnels en santé.

Mme JOLLIET précise que les relations entre les pôles existent déjà. Les pôles « santé » et « sciences et technologie » ont établi une relation de longue date et ont construit une même mention de master, le BBRT, avec des responsables des deux pôles. Ces relations vont se poursuivre, d'autant plus à travers les deux axes « santé du futur » et « industrie du futur ». La robotisation, l'intelligence artificielle et de nombreux autres sujets de recherche les rapprochent déjà. C'est aussi le cas avec les autres pôles. Mme JOLLIET a déjà recruté un enseignant de philosophie pour développer l'éthique et les aspects de SHS. Il existe aussi un master éthique qui est à cheval sur les pôles « humanités » et « santé » et une enseignante de gestion pour le management en santé.

La gestion RH des BIATSS est déjà assurée au quotidien. L'étape de préfiguration du pôle a nécessité de réaliser des mutualisations, de créer de nouvelles fiches de poste et de réorganiser les compétences. Mme JOLLIET y est donc entraînée. Il faut procéder avec pédagogie, marcher pas à pas et non à marche forcée, faire comprendre les objectifs et les nouvelles organisations, être à l'écoute des personnels qui ressentent mal le changement. Emmanuelle HUBERT et Nathalie DANIEL, secrétaire générale du pôle de la faculté de médecine, travaillent déjà sur ces éléments.

S'agissant de l'action en faveur de la qualité de vie, sujet qui lui tient à cœur, Mme JOLLIET s'emploie à construire des équipes d'encadrement pour faire du coaching et du tutorat d'étudiants, des commissions transversales, à la fois universitaires et hospitalières, où sont abordés certains sujets. L'objectif est que plus jamais un étudiant en santé ne se suicide parce qu'il n'est pas heureux.

M. BOURGUIGNON observe que Mme JOLLIET est la seule des candidats déjà présentés à avoir mis en relief les partenariats public – privé. Il demande si c'est dû à une spécificité thématique ou organisationnelle du pôle « santé » ou s'il s'agit d'une volonté plus politique.

Mme JOLLIET fait valoir les deux raisons. En tant que pharmacologue, elle a travaillé avec des industriels du médicament et sait comment l'on peut valoriser des travaux de recherche et comment les développements peuvent s'accélérer par des partenariats forts avec des industriels. Par ailleurs, il existe des PIA au sein du pôle « santé », comme les RHU, qui sont construits dans le sens d'un développement au service du patient soutenu par des industriels. Mme JOLLIET pense que la création, à Nantes, d'un bio-incubateur, d'une pépinière pour faire démarrer des start-ups et ensuite, les enrichir, serait d'un grand intérêt. Nantes Université a besoin d'être soutenue et d'avoir des accélérateurs. Le partenariat avec le privé en est un.

M. BLANCHO partage cet intérêt pour les personnes publiques associées. Il relève que les vaccins à ARN sont uniquement le fruit de partenariats public – privé. Sanofi n'a pas réussi cela. Par ailleurs, le micro-environnement économique qui peut se créer autour de Nantes Université est un énorme bassin d'emploi pour les étudiants. Enfin, la recherche publique n'a pas assez de financements pour développer jusqu'au niveau industriel.

Il salue le projet extrêmement construit présenté par Mme JOLLIET, notamment dans sa préfiguration. Il souligne que l'élaboration de l'axe « santé » dans NExT, qui était déjà une dimension polaire, avec toutes les composantes, a emporté l'adhésion du personnel de la santé et s'est avérée très efficace.

LA PRÉSIDENTE invite Olivier CHAUVET à présenter sa candidature.

M. CHAUVET enseigne à Nantes Université depuis 1996. Il est professeur à Polytech Nantes et chercheur à l'Institut des matériaux, il est en charge de la préfiguration du pôle depuis près de deux ans.

Le pôle « sciences et technologie » comprend cinq composantes : la faculté des sciences et techniques, Polytech Nantes et les trois IUT de Nantes, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire, et douze laboratoires de 10 UMR, dont certains sont pluri-composantes, pluri-pôles ou pluri-établissements, selon la nature du laboratoire. Le périmètre du pôle recouvre près de 11 000 étudiants, 300 ETP, répartis en deux tiers d'enseignants chercheurs et un tiers de BIATSS, les personnels du CNRS, de l'Inserm ou l'Inria n'étant pas comptabilisés dans ces chiffres. Le pôle est éclaté sur sept sites, dans trois bassins métropolitains. Il émerge sur quatre écoles doctorales principales. Il prépare à sept mentions de licence et vingt mentions de master, avec une cinquantaine de parcours, à des diplômes d'ingénieur et aux BUT (*bachelors universitaires de technologie*) de Nantes Université. Ce sont donc des diplômes différents, des niveaux de formation différents, des sites différents et des modes de fonctionnement sensiblement différents aussi.

La préfiguration s'est faite en plusieurs étapes, en fonction des périodes que vivait le projet de Nantes Université. Une réflexion importante a été menée sur le développement d'un plan stratégique, en 2017, 2018. Le document qui en résulte, assez détaillé, présente les ambitions possibles du pôle. Mais leur mise en application est moins rapide qu'au sein du pôle « santé », notamment en raison de l'éclatement géographique du pôle et de la complexité de structure de ses composantes.

M. CHAUVET a longtemps hésité avant de présenter sa candidature, à la fois pour des raisons personnelles et parce qu'au sein de ce pôle, la communauté ne se connaît pas très bien, ce qui amène une certaine réticence à avancer dans une trajectoire commune. Mais après deux années de configuration et avec la réalisation de Nantes Université, les conditions semblent réunies pour avancer de façon plus sereine et surtout, plus concrète. Les pôles sont une nouvelle structure, qui permet de tout construire, de tout imaginer, de se donner le droit de rêver. M. CHAUVET souhaite que le pôle soit une structure au service de la collectivité, étudiants et personnels, de façon non cloisonnée, puisque les pôles ne peuvent pas fonctionner en silo et doivent collaborer entre eux et avec d'autres établissements. Des collaborations existent déjà et cet objectif doit être poursuivi. L'objectif est aussi d'entretenir un haut niveau de dialogue au sein du pôle. Les laboratoires ont l'habitude de dialoguer entre eux. Les composantes échangent sur des sujets précis. Il s'agit ici de les associer et d'établir un dialogue accru et respectueux des uns et des autres.

Le pôle doit venir en appui à toutes les structures communes et servir d'aiguillon pour envisager d'autres opportunités, au-delà du master commun avec le pôle « santé », qui auraient du sens en termes de recherche et de formation pour les étudiants et les personnels, avec les autres pôles et au sein du pôle, entre les différentes composantes et les laboratoires, pour adresser des sujets ambitieux, en lien avec le territoire ou avec la société, en s'inscrivant dans la stratégie de Nantes Université et en conservant une organisation agile, des décisions transparentes et partagées.

Le plan stratégique sera retravaillé collectivement, en cadencant les livrables qui seront proposés et en visant un ou deux projets emblématiques qui permettront à la communauté de se fédérer autour d'une action pertinente pour les étudiants et pour les personnels et en lien avec son environnement.

Mme GILLON, en qualité de chercheur à Saint-Nazaire, confirme la difficulté de faire partie d'un laboratoire sur cinq sites, dont trois à Nantes, un à La Roche-sur-Yon et un à Saint-Nazaire, et la difficulté de faire du collectif dans le cadre d'un pôle où l'on est aussi dispersé géographiquement, mais aussi thématiquement. La vraie question est de savoir comment instaurer un dialogue en matière de formation avec des niveaux de formation différents, puisque le pôle compte notamment trois IUT, mais aussi comment optimiser le dialogue scientifique et mettre en place des actions collectives.

M. CHAUVET indique que selon les laboratoires, la façon de travailler cet éclatement est traitée de façon différente. L'un des moyens du pôle pour pallier les effets de cet éclatement serait précisément de viser un projet emblématique autour duquel les collègues pourraient se retrouver. Ce projet doit être défini de façon collective,

mais dans le cadre de l'I-site, qui est prégnant au sein du pôle, il pourrait s'inscrire dans l'axe de l'industrie du futur et associer des compétences multiples comme celles de l'équipe nazairienne du GEPEA, de l'équipe de l'école Centrale du LS2N, de l'équipe de la faculté des sciences de l'Institut des matériaux. La Région avait déjà mis en place des outils de dialogue sur de grands thèmes, qui ont fonctionné avec plus ou moins de succès. Cela a été le cas pour un sujet sur les biomatériaux qui a permis à plusieurs laboratoires de travailler dans un domaine commun, avec des compétences complémentaires, qui ont bénéficié à la recherche et permis aux collègues de se connaître et d'apprendre à dialoguer et à mêler leurs compétences pour optimiser les résultats.

M. BERTHON demande quelle est la vision du candidat pour construire avec l'école Centrale une relation encore plus aboutie que celle qui existe déjà.

M. CHAUVET fait valoir que sur le plan de la recherche, le pôle partage déjà des laboratoires avec l'école Centrale, en l'occurrence, LS2N et le GeM, et d'autres collaborations étroites sont engagées sur des projets comme l'IRT. Les efforts à faire sont plutôt des efforts de communication pour identifier les actions communes et les domaines où de nouvelles actions peuvent être portées. La qualité du dialogue est déjà très bonne. Sur le plan de la formation, un certain nombre de masters sont déjà co-portés ou co-accrédités. Un projet de *school of engineering* est adossé à Nantes Université, qui permettrait d'accroître les rapprochements entre les formations du pôle et les formations de l'école Centrale. Idéalement, on pourrait imaginer qu'un étudiant, pour construire son curriculum de formation, puisse aller chercher des compétences au pôle, à l'école Centrale, et au-delà. C'est un sujet sur lequel M. CHAUVET souhaite travailler, malgré les difficultés techniques et organisationnelles que cela peut présenter. Il existe déjà des formations de double compétence : ingénieur médecin, ingénieur pharmacien, qui sont partagés entre le pôle « sciences et technologie », l'école Centrale et le pôle « santé ». Une formation d'ingénieur architecte est également proposée par l'école Centrale et l'École d'architecture. Polytech Nantes pourrait être associée à cette thématique. Le champ est très ouvert. Il faut réunir autour de la table les personnes qui sont dans l'opérationnel pour essayer de lever les freins, sachant que le cadre de Nantes Université est un très bon cadre pour réussir cette opération.

M. BOURGUIGNON confirme que les liens de l'école Centrale avec Nantes Université existent déjà, puisque deux des plus gros laboratoires sont des UMR dont Nantes Université est tutelle. Il considère, lui aussi, que s'agissant de l'enseignement et de la formation, des efforts doivent être menés, en particulier du côté de l'ingénierie. Polytech est complètement intégrée dans le pôle « sciences et technologie » de Nantes Université et il y a un établissement composante plus externe. S'il existe des masters accrédités, il y a aussi un master qui était co-habilitation entre Nantes Université et l'école Centrale qui est revenu dans le giron de cette dernière. Beaucoup déplorent ce mouvement inverse. Quels leviers actionner pour que les deux écoles d'ingénieurs travaillent ensemble plutôt qu'en concurrence ? Dans les *graduate programmes*, chacune avance de son côté. Comment favoriser une meilleure intégration des formations ?

M. CHAUVET pointe là un sujet important, dont la réponse ne relève pas que du seul pôle, puisqu'il s'agit de travailler en bonne intelligence avec l'école Centrale. Dans une vision un peu naïve, on pourrait envisager de bien identifier les compétences respectives. L'école Centrale et Polytech Nantes ne forment pas tout à fait les mêmes ingénieurs. Il n'y a pas de raisons de changer cette spécificité. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut s'interdire le partage et la circulation des étudiants pour qu'ils aillent chercher la compétence dont ils ont besoin là où elle est enseignée. Les enseignants pourraient aussi construire leur offre en s'interrogeant sur la pertinence de dupliquer certains modules.

M. BROCHARD reprend les questions qu'il a posées aux candidats des autres pôles sur le nombre annuel de conseils de pôle et sur les commissions « formation » et « recherche » et demande des personnes sont déjà pressenties comme directeurs adjoints dans ces domaines. Il pose aussi la question de l'accompagnement au changement des personnels du pôle et celle du premier chantier à ouvrir en faveur de la qualité de vie au travail des personnels.

M. CHAUVET pense que neuf conseils par an sont nécessaires, en formation complète ou en formation restreinte, avec des ordres du jour ciblés. Les commissions « formation » et « recherche » sont par ailleurs mentionnées dans le projet de règlement intérieur, mais leur composition et leurs prérogatives n'y sont pas détaillées. M. CHAUVET souhaite qu'elles travaillent pour apporter une valeur ajoutée et non pour intervenir sur des sujets déjà traités. Dans son équipe de direction, il aura besoin d'un directeur adjoint pour la recherche et d'un directeur adjoint pour la formation. Compte tenu du rôle particulier du site de Saint-Nazaire, qui pourrait être un mini-démonstrateur du pôle puisque les trois composantes de formation seront regroupées sur un même site, une direction adjointe pourrait être associée à Saint-Nazaire. M. CHAUVET a déjà pris des contacts avec les personnes qu'il pressent mais souhaite réserver la primeur de la présentation de l'équipe de direction au pôle. Enfin, sa priorité en termes de qualité de vie des personnels sera de leur redonner du temps, mais aussi de la sérénité, en définissant des procédures claires et identifiées.

M. MOUSSAOUI observe que la création de passerelles entre les écoles est attendue, mais il ne faudrait pas que ce soit seulement en faisant bouger les étudiants. Il faudrait mutualiser des moyens humains, notamment ceux des enseignants chercheurs, qui doivent assurer leur charge de service statutaire mais qui rencontrent des difficultés administratives lorsqu'il s'agit d'aller enseigner dans une autre composante. Le pôle pourrait avoir un rôle simplificateur à cet égard. Il y a des thématiques sur lesquelles il pourrait se positionner, comme la cybersécurité, mais certaines compétences lui manquent pour pouvoir porter les projets.

M. CHAUVET indique que l'une des ambitions du projet stratégique de 2018 était déjà de créer de la fluidité entre les composantes du pôle et avec l'école Centrale. La difficulté réside dans la manière de gérer administrativement les flux. C'est un aspect réglementaire qu'il faut travailler à l'échelon de Nantes Université.

Le conseil d'administration, par 29 voix pour, et 3 abstentions, émet un avis favorable à la candidature de M. COTTIER à la direction du pôle « humanités ».

Le conseil d'administration, à l'unanimité, émet un avis favorable à la candidature de Mme PEROZ à la direction du pôle « sociétés ».

Le conseil d'administration, par 23 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, émet un avis favorable à la candidature de Mme JOLLIET à la direction du pôle « santé ».

Le conseil d'administration, par 28 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, émet un avis favorable à la candidature de M. CHAUVET à la direction du pôle « sciences et technologie ».

LA PRÉSIDENTE remercie les candidats et les administrateurs, mais aussi les préfigureurs des pôles, pour le travail qu'ils ont mené depuis 2017, en l'occurrence Pascale JOLLIET, Olivier COTTIER, Bernard FRITSCH et Nicolas ANTHEAUME.

5. Convention d'association avec l'IRT Jules Verne (pour approbation)

LA PRÉSIDENTE rappelle que Nantes est le seul site où un IRT s'engage dans la création d'une nouvelle université. Le véhicule juridique est le même que pour le CHU. C'est une association qui se formalise dans une convention qui doit être approuvée par les instances, qui sera ensuite présentée au CNESER puis sanctuarisée par un décret.

Frédéric JACQUEMIN est invité à présenter ce projet d'association.

M. JACQUEMIN rappelle que l'IRT est membre de Nantes Université. Son association vise notamment à renforcer l'axe « industrie du futur » du site. L'IRT a créé en 2012 dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir. C'est un centre de recherches industrielles, qui est guidé par la demande des industriels qui en sont membres. Il bénéficie aussi des moyens de l'État. Il est dédié au *manufacturing*, donc aux technologies avancées de production. Il s'adresse essentiellement à la filière aéronautique, à la filière navale et à la filière de l'énergie. Il a

pour vocation de soutenir et d'améliorer la compétitivité des entreprises de ces filières et d'accélérer les innovations et le transfert de technologies. Il fait le lien entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, jusqu'au transfert de solutions industrielles. Au-delà des enjeux technologiques, l'association doit aussi permettre aussi de lever des verrous liés aux sciences humaines et sociales. Sachant que l'IRT est constitué d'ingénieurs de recherche technologues, cette compétence en SHS est très recherchée : elle n'est pas couverte par le personnel de l'IRT. L'intégration de l'IRT au sein de Nantes Université permet d'assurer ce continuum, à la différence des autres IRT en France. L'institut développe aussi une dynamique de transfert et de valorisation, en corrélation avec la politique de Nantes Université. Il est partie prenante de plusieurs projets européens et mène une action très forte à l'international, qui pourra rejoindre l'ambition internationale de Nantes Université. En matière de formation, avec l'IRT, Nantes Université veut promouvoir le doctorat dans l'industrie. L'IRT, partenaire quotidien des industriels, est aussi un relais pour développer la politique en faveur de l'alternance de Nantes Université.

La convention permet aussi de gérer de manière concertée les ressources humaines : doctorants, ingénieurs de recherche de l'IRT, enseignants chercheurs de Nantes Université. Elle fournit également à Nantes Université un accès privilégié à ses locaux des laboratoires de recherche et aux plateformes d'essai de l'IRT, qui permettent de travailler à l'échelle de la structure. La convention favorise également la recherche partenariale ainsi que le développement et la création de start-ups.

M. DEJOIE, au nom de la Région des Pays de la Loire, salue cette association de Nantes Université avec l'IRT Jules Verne, qui est au cœur de ses préoccupations en matière économique et internationale.

Mme GILLON observe qu'en matière de transfert entre la recherche et l'industrie, les activités de recherche de Nantes Université sont déjà valorisées dans le milieu industriel et économique par SATT Grand Ouest et la filiale Capacités. Quel est leur lien avec l'IRT ?

M. JACQUEMIN précise que la SATT Grand Ouest conserve ses prérogatives, qui portent sur l'accompagnement contractuel et la protection de la propriété intellectuelle. Elle travaille aussi avec l'IRT. La filiale Capacités est liée à l'IRT par un accord de coopération pour son activité propre de sous-traitance au service des entreprises sur de courtes durées.

M. MOUSSAOUI demande comment va se décliner en pratique la mutualisation des ressources humaines. Des membres de Nantes Université iront-ils travailler à l'IRT et inversement ?

M. JACQUEMIN évoque plutôt un partage qu'une mutualisation des ressources humaines. Des mises à disposition sont possibles, si des enseignants le demandent. C'est déjà le cas pour certains enseignants, sur une partie de leur temps, parce qu'ils adressent des projets en cours qui mobilisent beaucoup de temps. Mais le plus souvent, il s'agit de permettre aux enseignants de travailler de façon sereine et agile en leur facilitant l'accès aux laboratoires dans le domaine concerné par le projet et en leur offrant, dans le cadre d'un projet commun, un accès libre aux locaux de l'IRT, notamment au Nautilus, qui est en construction et qui va étendre les plateformes et les locaux expérimentaux de l'IRT.

M. MOUSSAOUI souligne l'apport très important de l'IRT, pour LS2N, dans les réponses aux appels à projets et la définition des grands axes de recherche en lien avec l'industrie du futur.

M. JACQUEMIN ajoute que LS2N, avec ses tutelles, l'école Centrale, le CNRS et Nantes Université, a acquis l'équipement d'excellence Tirrex, autour de la robotique à câble, grâce au soutien de l'IRT et à son environnement.

LA PRÉSIDENTE signale que le comité technique a émis un avis favorable à la convention (six voix pour et trois voix contre).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention d'association avec l'IRT Jules Verne.

6. Commission des finances (pour information)

M. AVERTY présente la commission des finances, installée depuis près d'un an, dont l'objectif est de partager les choix opérés en matière budgétaire et de rénover le processus budgétaire de l'établissement. C'est un organe majeur dans la préparation du budget, qui travaille sur les dossiers à enjeux financiers et qui contribuera à améliorer la transparence budgétaire. La commission souhaite faire évoluer le modèle d'allocation des moyens pour le rendre plus compréhensible et plus équitable entre les composantes mais aussi, à l'échelle polaire, avec les laboratoires, en tenant compte de la soutenabilité budgétaire pluriannuelle. De plus en plus de projets s'étirent en effet sur plusieurs années et l'ensemble des acteurs doivent pouvoir disposer d'une vision pluriannuelle.

Cette commission est consultative. Elle n'est pas prévue dans les statuts. Mais l'établissement tient à son existence. Ses travaux alimenteront les propositions qui seront présentées au vote du conseil d'administration. Elle sera aussi en lien avec le conseil académique.

Il est proposé qu'elle soit composée d'abord d'élus du conseil d'administration, avec la représentation la plus large possible : un binôme par liste élue et un binôme représentant les personnalités extérieures, si elles le souhaitent, afin d'éclairer les travaux d'un regard externe. Dans la commission précédente, les préfigurateurs de pôle avaient été invités. Il est proposé la présence d'un binôme par pôle parmi les membres élus au conseil de pôle. Les membres de la direction de Nantes Université seront représentés par M. AVERTY, qui présidera la commission, par la vice-présidente en charge du pilotage, les vice-présidents en charge de la recherche, de la formation et de la vie de campus, et les services, par la directrice générale des services, le DGA en charge des finances et le directeur des affaires financières. Par ailleurs, en fonction des thématiques abordées, des personnalités qualifiées seront invitées, notamment les directeurs des composantes et des unités de recherche, parce qu'ils sont concernés par l'allocation des moyens, qu'ils seront en charge de déployer sur le terrain. Enfin, la direction des affaires financières, la direction des ressources humaines et du dialogue social et la cellule d'aide au pilotage et de la qualité apporteront leur appui lors des réunions. L'agent comptable sera aussi invité à la commission, qui traite également de problématiques financières.

Une demande de nomination de binômes sera adressée à chaque liste afin d'installer la commission le plus rapidement possible. L'objectif est de tenir quatre réunions par an. La première est prévue avant la présentation du compte de résultat de l'année 2021, début mars. Des sessions auront lieu en avril et juin pour préparer le budget rectificatif 2022 et les orientations stratégiques pour 2023, qui seront présentées lors du débat d'orientations budgétaires, au CA du 4 juillet. Une session se déroulera en septembre pour travailler sur la dotation des pôles au budget pour 2023. Les dates précises restent à fixer.

Une séance de formation sur le budget est proposée le 20 janvier à l'ensemble des administrateurs qui le souhaitent pour leur permettre de mieux comprendre les mécaniques de création et de vote du budget au sein du CA.

M. BROCHARD demande si les listes n'ayant qu'un seul élu peuvent désigner un membre de la liste comme binôme.

Mme ANTUNES-LARDEUX demande si seuls les élus titulaires peuvent être désignés ou si les suppléants peuvent l'être également.

M. JACQUEMIN indique que les listes à un seul représentant élu peuvent désigner un membre inscrit mais non élu ou désigner un de leurs élus au conseil académique. Par ailleurs, titulaires comme suppléants peuvent être désignés.

7. Questions diverses

M. BROCHARD rappelle qu'il avait été envisagé de revoir les statuts de Nantes Université au sujet des problématiques d'affectation des personnels qui sont dans les laboratoires et qui ont posé problème pour les élections aux conseils de pôle. Il souhaite que ce point soit abordé rapidement. Il devrait faire consensus au sein du conseil d'administration.

LA PRÉSIDENTE convient qu'il faut clarifier ce sujet. Il n'est pas nécessaire de modifier les statuts. La façon de procéder est à l'étude en interne.

Mme SAMI demande quelle est la différence entre vice-président et vice-président délégué. Elle observe qu'il y a parité dans l'équipe politique, mais voudrait savoir pourquoi sept vice-présidents délégués sur neuf sont des femmes, les vice-présidents fonctionnels étant des hommes. En dehors de la présidence, aucune femme n'est « VP régalien ».

Par ailleurs, Mme SAMI avait compris que lors du vote au sein des conseils de pôle, il était possible de voter favorablement ou de s'abstenir, mais pas de voter contre une personne. Or il apparaît qu'il y a eu un vote contre.

LA PRÉSIDENTE explique que le portefeuille d'un vice-président porte sur une thématique très large. Les vice-présidents délégués ont des portefeuilles ciblés sur des aspects précis de la thématique. Quant au nombre de femmes et d'hommes qui occupent ces fonctions, il s'agit d'une équipe, et il n'est pas fait de distinction entre la fonction de vice-président et celle de vice-président délégué. L'équipe est composée de vice-présidents qui ont tous le même niveau de responsabilité et d'engagement. LA PRÉSIDENTE rappelle que non seulement l'équipe est paritaire, mais que sa présidente est une femme et que la DGS est également une femme, ce qui n'est pas le cas de toutes les universités. Au-delà des symboles, l'établissement est mobilisé sur son plan d'égalité femmes/hommes et mène des actions dans ce sens.

Mme GUÉGAN, invitée à répondre à la question des votes au conseil de pôle, indique que les délibérations ont été transmises au CA telles qu'elles ont été adressées à la cellule des affaires institutionnelles par les conseils de pôle. Elle-même et ses collègues n'assistent pas aux réunions des conseils de pôle. Elle ne dispose donc pas d'informations au sujet de ces votes.

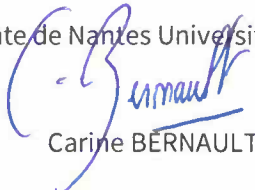
Mme GILLON demande où trouver la liste des administrateurs. Elle n'est pas sur ProDoc.

LA PRÉSIDENTE indique qu'elle est accessible à tous sur le site de Nantes Université. Elle propose de la diffuser également sur Prodoc.

En l'absence d'autres questions diverses, la PRÉSIDENTE invite les administrateurs à se connecter sur Prodoc pour voter. L'ordre du jour étant épuisé, elle lève la séance.

Fin de la séance à 12 h 00.

La Présidente de Nantes Université



Carine BÉRNAULT